

Procès-verbal
Comité Syndical du 14 décembre 2022
-
à Strasbourg

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de l'ATIP.

Présents :

Pour le collège des communes :

M. BIEHLER Jean, M. CORNEC Jacques, M. ZILLIOX Raymond, M. KLIEBER Daniel (suppléant de Mme JOST-LIENHARD Laurence), M. VOGT Victor (suppléant de M. SPECHT Philippe), M. SPIELMANN Jean-Claude.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. FREUND Bernard, Mme LORENTZ Béatrice, NETZER Jean-Lucien, M. RIEDINGER Denis, M. VOGEL Justin, Mme ROELLY Sylvie (suppléante de M. ROUX Olivier), M. SCHEER Marc (suppléant de M. SCHALL Stéphane), M. SCHAEFFER Serge (suppléant de M. STRAPPAZZON Serge).

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIHL Pierre, M. KOBRYN Florian, Mme DOLLINGER Isabelle, Mme GREIGERT Catherine, Mme WOLFHUGEL Christiane, Mme DELATTRE Cécile, Mme LEHMANN Marie-Paule (suppléante de Mme BOHN Patricia).

Excusés :

Pour le collège des communes :

M. DRION Denis, Mme JOST-LIENHARD Laurence, M. SPECHT Philippe, M. WALTER Hubert (pouvoir à M. CORNEC Jacques), Mme FISCHER-JUNCK Sandra (pouvoir à M. ZILLIOX André).

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. BATT Jean-Louis, M. HILT Patrice, M. JANUS Serge, M. MICHEL Patrick, Mme OURY Nicole, M. ROUX Olivier, M. SCHALL Stéphane, M. STRAPPAZZON Serge, M. DOEPPEN Hans.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIERRY Frédéric, Mme BOHN Patricia, Mme ESCHLIMANN Michèle, Mme KOCHERT Stéphanie (pouvoir à Mme DOLLINGER Isabelle), Mme MULLER-BRONN Laurence, M. SCHULTZ Denis, Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, Mme RUCH Valérie, M. BUFFA Jean-Claude, M. SITZENSTUHL Charles.

L'appel nominal effectué fait apparaître, sur un effectif de 39 délégués, 23 présents ou représentés. Le quorum fixé à la moitié de l'effectif total, soit 20, est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 28 septembre 2022 :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de l'ATIP approuve le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 28 septembre 2022.

La Présidente propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

Rapport n° 26 2022 ATIP – Cotisation de la Collectivité Européenne d'Alsace pour 2023

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) intervient dans le cadre de la solidarité territoriale pour accompagner les collectivités, notamment dans les domaines de l'aménagement territorial. A ce titre, l'activité générale de l'ATIP s'inscrit dans ces objectifs.

Afin de soutenir l'ATIP dans la consolidation de ses missions sur son périmètre actuel, et de permettre de procéder à quelques recrutements nécessaires à la stabilisation de ses fonctions supports, il est proposé de faire évoluer la cotisation de la Collectivité Européenne d'Alsace.

La cotisation annuelle de la Collectivité Européenne d'Alsace a été fixée par délibération du 07/12/2021 à 1,45 euro par habitant du Bas-Rhin, soit un montant pour l'année 2022 de 1 676 525 euros.

La cotisation pour 2023 passerait à un montant de 2 millions d'euros.

Les cotisations des autres collectivités seront délibérées lors de la prochaine séance du Comité syndical, consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Aucune question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation du montant de la cotisation de la Collectivité Européenne d'Alsace à l'ATIP pour l'année 2023.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 27 2022 – Décision modificative numéro 1

I. DOLLINGER indique aux délégués que des dépenses supplémentaires ont été générées au niveau des charges de personnel pour l'exercice 2022. Elles correspondent à la hausse de la valeur du point d'indice à hauteur de 3,5%, aux reclassements statutaires des agents de catégories C et B, et à des recrutements de renforts, nécessaires au bon fonctionnement des services de l'ATIP. Leur montant s'élève à 100 000 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une subvention exceptionnelle de la CEA d'un montant de 483 209 euros par le biais d'une convention financière, répartis de la façon suivante :

- 163 209 euros pour la prise en compte des agents en situation de maladie lors de leur intégration à l'ATIP
- 320 000 euros d'abondement pour garantir les missions de l'ATIP et permettre notamment la consolidation de l'ADS dans le cadre de la levée du PCA.

Aucune question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la décision modificative n° 1.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 28 2022 ATIP – Evolution du budget annexe

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que, par délibération du 30 novembre 2015, le Comité syndical a approuvé la création d'un budget annexe pour les missions exercées au bénéfice des partenaires non membres, en instaurant comme règle budgétaire le recours à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial.

La réglementation oblige une collectivité qui exerce une activité qualifiée de SPIC à individualiser cette activité dans un budget annexe dédié doté de l'autonomie financière à l'aide d'un compte de trésorerie.

I. DOLLINGER précise que le budget annexe de l'ATIP ne représente que 0,79% du budget principal, et que cette évolution technique n'aura aucun impact financier.

J. VOGEL confirme que cette évolution du budget annexe n'aura pas d'incidence au niveau budgétaire.

Aucune question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix la transformation du budget annexe existant en un budget annexe doté de l'autonomie financière.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 29 2022 ATIP – Evolution des statuts de l'ATIP

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que le Comité syndical du 28 septembre 2022 a autorisé le dépôt d'une plainte contre un pétitionnaire suite à des menaces proférées à l'encontre d'un instructeur. Afin de permettre à l'ATIP de réagir rapidement si ce type d'incident devait se reproduire, il est proposé de modifier les statuts de l'ATIP, en permettant au Comité syndical de déléguer à la Présidente la possibilité d'ester en justice.

Il est également proposé de supprimer des statuts la clause qui interdit à une collectivité qui aurait résilié son adhésion à l'ATIP de redemander son adhésion avant 3 années.

Enfin, la mise à jour permettra d'actualiser la liste des membres.

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'évolution des statuts de l'ATIP.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 30 2022 ATIP – Délégations à la Présidente

I. DOLLINGER propose aux délégués de compléter les délégations accordées à la Présidente par délibération du 7 décembre 2021, avec la possibilité de déposer plainte au nom de l'ATIP.

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix la délégation à la Présidente de la possibilité d'ester en justice.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 31 2022 ATIP – Adhésion de nouveaux membres

I. DOLLINGER indique aux délégués que l'arrêt du service Paie du Centre de Gestion du Bas-Rhin a conduit les collectivités et établissements adhérents à se tourner vers l'ATIP pour reprendre sans interruption la gestion des paies. Pour l'ATIP ce mouvement se traduit par 36 demandes d'adhésions :

- 5 communes (Eckbolsheim, Eschau, Mundolsheim, Oberhausbergen, Vendenheim)
- et 31 autres groupements

4 autres demandes ont été enregistrées :

- 1 communauté de communes (la Cdc du Pays de Barr)
- 2 communes (Lingolsheim et Mittelhausbergen)
- 2 autres groupements

I. DOLLINGER propose aux délégués d'approuver ces demandes d'adhésions, qui porteront le nombre de membres de l'ATIP à 572 membres au 1^{er} janvier 2023.

- Cf. Powerpoint « Adhésion de nouveaux membres » pour la liste des demandes soumises à approbation (annexe 1)

F. KOBRYN s'interroge sur le type de demandes émanant des communes du Haut-Rhin, et sur la nature des missions exercées pour les nouveaux membres.

I. DOLLINGER indique que la question des communes et établissements du Haut-Rhin a été débattue en séminaire, et qu'il faut d'abord que l'ATIP se stabilise avant d'envisager un élargissement de son périmètre. Elle précise que les nouveaux membres mobilisent pour la plupart la mission paie. Il s'agit de collectivités et établissements qui adhéraient au service paie du Centre de Gestion du Bas-Rhin, et qui se sont tournés vers l'ATIP pour prendre le relais dans le cadre de sa fermeture.

P. BIHL précise qu'il interviendra sur la question des communes et établissements du Haut-Rhin dans le cadre de la restitution des travaux de l'atelier 2, consacré à la stratégie d'élargissement du périmètre d'intervention de l'ATIP au périmètre alsacien.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation des demandes d'adhésion des collectivités et établissements précités.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 32 2022 ATIP – Convention de partenariat avec l'EPF d'Alsace

I. DOLLINGER indique aux délégués que, depuis la création de l'ATIP, l'ATIP et l'EPF d'Alsace ont construit des relations partenariales visant au partage de bonnes pratiques, à la construction d'outils, de méthodes, à la mise en œuvre d'expérimentations, et à la mobilisation de leurs expertises aux bénéfices de leurs membres.

Elle estime que la prise en compte des enjeux actuels et futurs, et la construction de réponses adaptées aux défis qu'ils posent, nécessitent une coopération accrue entre les niveaux de gouvernance, les parties prenantes du territoire et plus particulièrement les structures d'ingénierie.

L'ATIP et l'EPF d'Alsace constatent leur intérêt commun à formaliser et affermir les axes de collaboration déjà noués. La convention de partenariat, établie conjointement par l'ATIP et l'EPF d'Alsace et soumise à approbation, précise les actions prévues et les modalités pratiques de leur réalisation.

Elle passe la parole à **F. WIEL**, pour la présentation de ce projet de partenariat.

- Présentation du Powerpoint « Convention de partenariat ATIP / EPF Alsace » par **F. WIEL** (annexe 2)

F. WIEL précise que la convention de partenariat fera l'objet d'un comité de suivi.

M.P. LEHMANN indique que le Conseil d'administration de l'EPF Alsace a approuvé à l'unanimité ce projet de convention, qui formalise une collaboration déjà existante et qui va encore se renforcer.

F. KOBRYN se réjouit de ce partenariat, en cohérence avec le sujet du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, évoqué lors du séminaire.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la convention de partenariat ATIP/EPF Alsace.

Le point est adopté à l'unanimité.

Points d'échange et d'information

Point d'actualité ADS

I. DOLLINGER indique aux délégués que la situation de la mission ADS s'améliore. La plupart des recrutements ont abouti, même si les nouveaux instructeurs sont encore en cours de formation.

Elle passe la parole à **Florence WIEL** pour la présentation de ce point d'actualité.

- Présentation du Powerpoint « Point de situation sur la mission ADS » par **F. WIEL** (annexe 3)

J. BIEHLER précise que les 7 renforts ne sont pas encore tous en poste, car une fois formés, ils assurent le relais pour faire face au turn over du personnel permanent.

F. WIEL confirme l'importance de ces renforts, car ils permettent d'absorber les vacances de postes liées aux mobilités.

B. FREUND s'interroge sur le remplacement du responsable du territoire Ouest de l'ATIP.

F. WIEL indique que les entretiens de recrutement sont programmés le 15 décembre, et que pour l'instant **Nathalie NOUKNAF** assure l'intérim.

Retour sur le séminaire du Comité syndical et sur les réponses au questionnaire

I. DOLLINGER évoque le premier séminaire stratégique du Comité syndical qui s'est tenu le 11 octobre 2022 à Wangenbourg. L'objectif était de réfléchir aux orientations de l'ATIP pour les années à venir. Les travaux en ateliers se sont appuyés sur les nombreux retours et suggestions issus des questionnaires adressés à l'ensemble des membres de l'ATIP.

I. DOLLINGER propose de revenir sur les retours des questionnaires, puis d'échanger sur la synthèse des travaux des 4 ateliers, qui dessine les grandes orientations de l'ATIP.

I. DOLLINGER passe la parole à **Jean-Lucien NETZER** pour présenter les points saillants des retours du questionnaire.

- Présentation du Powerpoint « Suites du séminaire du Comité syndical – retour sur les questionnaires » par **JL NETZER** (annexe 4)

I. DOLLINGER s'interroge sur le fait que les membres de l'ATIP la perçoivent comme un prestataire externe, alors qu'il s'agit plus d'un partenariat. Elle confirme qu'un retour sera fait à l'ensemble des membres.

I. DOLLINGER propose, avant de passer aux échanges sur les orientations de l'ATIP, de regarder un peu le chemin parcouru depuis sa création. Depuis 2016 l'ATIP a su grandir et s'adapter sans cesse à des contextes en perpétuelle évolution. Pour répondre toujours mieux aux besoins des collectivités, les équipes se sont renforcées, les expertises se sont approfondies.

I. DOLLINGER passe la parole à **F. WIEL** pour parcourir rapidement ces quelques années si riches en chantiers et en défis.

- Présentation du Powerpoint « L'ATIP – le chemin parcouru » par **F. WIEL** (annexe 5)

I. DOLLINGER revient sur le séminaire, dont les travaux se sont articulés autour de 4 ateliers de réflexion. Les échanges au sein de ces ateliers ont été nombreux et les réflexions très riches.

Pour présenter le résultat des travaux des différents ateliers, **I. DOLLINGER** passe la parole aux élus animateurs.

J. BIEHLER présente la synthèse des réflexions de l'atelier 1, consacré aux attentes des membres

- Présentation du Powerpoint « Atelier 1 » par **J. BIEHLER** (annexe 6)

J. BIEHLER insiste sur le rôle fédérateur de l'ATIP. Les membres attendent de l'ATIP qu'elle porte la voix des communes auprès de l'Etat.

P. BIHL présente la synthèse des réflexions de l'atelier 2, consacré à la stratégie d'élargissement du périmètre d'intervention de l'ATIP à l'Alsace.

- Présentation du Powerpoint « Atelier 2 » par **P. BIHL** (annexe 7)

P. BIHL fait état du constat de départ qu'il n'y a pas de forte demande des communes haut-rhinoises. Elles sont en phase de découverte de l'ATIP et de ses services. Il estime que les demandes vont arriver dans les années à venir. Pour l'heure, le travail en collaboration avec l'ADAUHR doit se développer.

F. KOBRYN se demande pourquoi une collaboration plus forte n'est pas également souhaitée avec le CAUE, qui est un organisme alsacien.

P. BIHL indique que des rencontres existent déjà et qu'il y a des échanges réguliers.

F. WIEL précise que l'ATIP intervient plus dans les questions de procédures, alors que le CAUE apporte une vision projet et qualité architecturale. Les interventions sont complémentaires. L'ADAUHR et l'ATIP ont des expertises communes de haut niveau, et un rapprochement est essentiel pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire.

I. DOLLINGER présente la synthèse des réflexions de l'atelier 3, consacré aux liens de l'ATIP avec le réseau d'ingénierie, et l'articulation entre les organismes

- Présentation du Powerpoint « Atelier 3 » par **I. DOLLINGER** (annexe 8)

JL. NETZER présente la synthèse des réflexions de l'atelier 4, consacré aux impacts de la loi Climat et Résilience sur l'urbanisme et l'aménagement

- Présentation du Powerpoint « Atelier 4 » par **JL. NETZER** (annexe 9)

JL. NETZER estime que la charge de travail va être très importante, et il s'interroge sur la capacité des différents bureaux d'étude à assurer l'intégralité du travail. Il compte sur l'ATIP pour accompagner les collectivités dans cette démarche. Il relève également une vraie question sur les risques financiers que prennent les communes avec des extensions qui ne pourront pas se faire.

F. KOBRYN confirme que les sujets en lien avec le ZAN seront essentiels pour les prochains Comités syndicaux et que la question des missions et des moyens se posera rapidement.

F. WIEL estime que les modèles d'aménagement des territoires vont beaucoup évoluer, et que cela va nécessiter une forte adaptabilité de l'ATIP et de l'ensemble du réseau d'ingénierie.

J. CORNEC craint également que la charge de travail soit phénoménale.

F. WIEL estime que les pratiques en interne vont devoir évoluer.

I. DOLLINGER propose, sur la base de la synthèse des travaux réalisés en ateliers, les orientations suivantes pour guider l'action de l'ATIP dans les années à venir :

- 1. Consolider les missions actuelles de l'ATIP dans leur fonctionnement**
- 2. Améliorer la proximité entre les collectivités et l'ATIP, renforcer l'articulation entre l'ATIP et les collectivités (définir qui fait quoi, former les membres aux processus ATIP)**
- 3. Développer la communication de l'ATIP vers les membres**
- 4. Développer les missions d'animation et de formation des élus et des services**
- 5. Ouvrir l'ATIP et travailler en réseau : développer un programme d'études ATIP/ADAUHR, en coordination avec le RITA**
- 6. Aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s'engager dans les transitions**

I. DOLLINGER précise que ces orientations seront soumises à délibération du Comité syndical de début février, consacré notamment au débat d'orientations budgétaires. Les délégués pourront d'ici là faire remonter leurs remarques et suggestions aux membres du Bureau.

F. KOBRYN souhaiterait que dans le point 5 le CAUE soit identifié comme un partenaire prioritaire.

F. WIEL propose de mentionner l'ensemble du réseau plutôt que le CAUE. L'ensemble des remarques formulées sur les orientations de l'ATIP seront examinées lors du prochain Comité syndical.

Présentation du catalogue de formation

I. DOLLINGER confirme aux délégués que la mission formation connaît un succès croissant, preuve du rôle important de l'ATIP dans l'animation et l'accompagnement des élus et des services. Elle se réjouit de présenter le nouveau catalogue de formation 2023, qui reprend les sujets traditionnels que sont l'ADS et les fondamentaux de l'urbanisme, et offre également quelques nouveautés.

I. DOLLINGER passe la parole à **I. WERCKMANN** pour la présentation du nouveau catalogue de formation 2023.

- Présentation du Powerpoint « Catalogue de formation 2023 » par **I. WERCKMANN** (annexe 10)

F. KOBRYN se félicite du partenariat avec l'ENGEES, et demande s'il y a des perspectives de partenariat avec l'école d'architecture

F. WIEL indique que l'ATIP va se rapprocher l'INSA et qu'une première rencontre avec le directeur de l'école d'architecture a déjà eu lieu.

Point d'information sur la mission conformité et contrôle en ADS

I. DOLLINGER informe les délégués du démarrage imminent de la nouvelle mission conformité et contrôle en ADS. 120 adhésions ont été enregistrées, pour 750 actes prévisionnels en 2023.

Les rencontres avec les parquets de Saverne, Strasbourg et Colmar se sont poursuivies pour caler les modalités de fonctionnement de la mission.

I. DOLLINGER passe la parole à **Cédric WILT** pour présenter ce point.

- Présentation du Powerpoint « Point d'information sur la mission conformité et contrôle en ADS » par **C. WILT** (annexe 11)

Ouverture d'Intragéo aux membres du réseau d'ingénierie

I. DOLLINGER informe les délégués que l'outil d'information géographique Intragéo va être ouvert à l'ensemble des membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Ce service sera entièrement gratuit, sauf s'il s'agit de créer de nouvelles données.

F. WIEL précise qu'il y a à ce jour 80 couches de données à disposition, documentées pour bien comprendre leur portée sur la constructibilité. La mise en place se fera via des conventions bilatérales avec les membres du RITA.

I. DOLLINGER remercie les délégués pour leur participation et les équipes de l'ATIP pour le travail effectué. Elle souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 10H10.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER